

Lyon, le 11 janvier 2016

L'inspecteur d'académie  
directeur académique des services de l'éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les directrices et directeurs  
d'écoles,  
Mesdames et messieurs les professeurs des écoles,  
Mesdames et messieurs les inspectrices et inspecteurs  
de l'éducation nationale, pour information.



Division des personnels  
enseignants du premier  
degré public

Bureau DPE 1  
Mobilité et actes collectifs

2015-2016  
Affaire suivie par  
Souad Hadjaïlia  
Téléphone  
04 72 80 68 63  
Télécopie  
04 72 80 68 12  
Courriel  
ce.ia69-dpe1@  
ac-lyon.fr

21 rue Jaboulay  
69309 Lyon  
CEDEX 07

**Objet :** Détachement de fonctionnaires de catégorie A dans les corps des personnels enseignants des premier et second degrés et des personnels d'éducation et d'orientation relevant du ministère de l'éducation nationale

Réf. : Note de service n° 2015-219 du 17-12-2015 – B.O.E.N. n° 48 du 24 décembre 2015

Je tiens à vous apporter des précisions quant aux modalités concernant le détachement de fonctionnaires du premier degré dans le corps des personnels du second degré, des personnels d'éducation et d'orientation.

Calendrier des dépôts des dossiers :

- l'enseignant transmet son dossier de candidature, accompagné des pièces justificatives, à son inspecteur de l'éducation nationale (IEN) de circonscription **au plus tard le 11 février 2016**,
- l'IEN de circonscription émet un avis sur l'annexe prévu à cet effet et transmet les dossiers à la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du Rhône - bureau DPE 1 **au plus tard le 29 février 2016**,

*(attention aux vacances d'hiver).*

Je vous demande de respecter ces délais qui conditionnent le bon traitement des dossiers.

**Les enseignants qui recevront un arrêté ministériel de détachement, communiqueront une copie de ce document au bureau de la mobilité et des actes collectifs (DPE 1) à la DSDEN.**

Pour l'inspecteur d'académie,  
directeur académique des services de l'éducation nationale  
et par délégation,  
l'inspecteur d'académie, directeur académique adjoint



Jean-Christophe Bidet